SYNDICAT MIXTE DE LA REGION D'AURAY BELZ QUIBERON

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

ANNEE 2012

(projet de station d'épuration de CAMORS)

Références : Décret 95-635 du 6 mai 1995.
Article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

.

1 LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL 3

1.1 Le Syndicat Mixte 3

1.2 Les partenaires du Syndicat 3

I.2.1 Le fermier 3

I.2.2. Les partenaires chargés des travaux incombant au Syndicat. 4

2 LES CARACTERISTIQUES GENERALES DU SERVICE 5

2.1 Les équipements 5

2.1.1 Le réseau 5

2.1.2 Les stations d'épuration 9

2.1.3 Les postes de relevage 22

2.2 Les indicateurs généraux 23

2.2.1 Les branchements dénombrés sur le service assainissement 23

2.2.2 Le taux de raccordement 23

3 LES INDICATEURS FINANCIERS 24

3.1 Le Prix du service 24

3.1.1 Propos général 24

3.1.2 Evolution du tarif de l'assainissement 26

3.1.2.1 La redevance d'assainissement collectif 26

3.1.2.2 Les participations 27

3.1.2.3 Les apports sur les stations 28

3.1.3 Présentation d'une facture d'assainissement type, pour une consommation de 120 m3 29

3.2 Le coût du service 30

3.2.1 Les charges financières 30

3.2.2 Autres charges d'exploitation 30

3.2.3 Les Recettes 30

4 LES TRAVAUX 31

4.1 Travaux en cours de réalisation en 2012 31

4.2 Marchés attribués au cours de l'exercice 2012 32

4.3 Perspectives d'évolution pour les années à venir 36

5 LES PRIX CUMULES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT 37

6 LES INDICATEURS DE PERFORMANCE 38

1 LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL

La compétence assainissement collectif des eaux usées a été attribuée au SYNDICAT MIXTE d'AURAY BELZ QUIBERON par arrêté de Monsieur Le Préfet du Morbihan en date du 24 octobre 1969.

Cette compétence est exercée sur les 22 communes suivantes au 31 décembre 2012 :

AURAY	HOEDIC	BELZ
PLUNERET	HOUAT	ETEL
STE ANNE D'AURAY	QUIBERON	ERDEVEN
CRACH	ST PIERRE QUIBERON	LOCOAL MENDON
LOCMARIAQUER	PLOUHARNEL	BRECH
ST PHILIBERT	PLUMERGAT	PLOEMEL
LANDAUL	LANDEVANT	CAMORS
PLUVIGNER		

1.1 Le Syndicat Mixte

Le Syndicat Mixte, en sa qualité de propriétaire, supporte la charge de l'investissement des :

- ouvrages (exemple : génie-civil des postes de relevage),
- réseaux et leurs accessoires,
- stations d'épuration,
- branchements pour la partie située sur la voie publique.

1.2 Les partenaires du Syndicat

I.2.1 Le fermier

Le service collecte et traitement des eaux usées organisé sous l'autorité du SYNDICAT, est géré par SAUR FRANCE, sous forme d'affermage, par un contrat entré en application le 1er janvier 2006, pour une durée de 15 ans.

Trois avenants ont été conclus depuis l'entrée en application de ce contrat :

Avenant du	Objet
28/06/2006	Intégration de la commune de Landévant dans le périmètre contractuel.
26/11/2009	Intégration dans le périmètre de l'affermage, des ouvrages permettant de traiter l'azote et le phosphore sur les stations d'épuration de Lann Pont Houar et Pont Er Bail, et adaptation des tarifs du fermier du fait des surcoûts engendrés par l'exploitation de ces nouveaux équipements
11/02/2012	Modification du programme de renouvellement.

Le Syndicat a par ailleurs conclu un contrat d'affermage pour la gestion du service d'assainissement collectif sur les communes de Camors, Landaul et Pluvigner, ayant pris effet le 1er janvier 2012.

Liste des principales prestations dues par le fermier au titre des contrats d'exploitation:

- bon fonctionnement du service :

- réparation de tous les ouvrages, équipements et matériels mis à sa disposition
- réparation des branchements.

- renouvellement des matériels et ouvrages inventoriés à l'article 24 du cahier des charges :

- accessoires hydrauliques
- équipements électromécaniques
- installations de relèvement et d'épuration.

- encaissement :

- de la redevance assainissement.

L'exploitation de ce service sur l' exercice 2012 est contrôlée par EURYECE (ex ESG Consult).

I.2.2. Les partenaires chargés des travaux incombant au Syndicat.

Les travaux qui ne relèvent pas de la responsabilité du fermier (extensions ou rénovations de réseaux, création de bassins tampons ou de stations d'épuration) mais à charge du Syndicat, sont attribués selon les règles de la commande publique.

Les études préalables à la réalisation de ces projets et le suivi de chantier sont confiés à des maîtres d'œuvre à la suite de procédures de mise en concurrence respectant les règles du code des marchés publics.

2 LES CARACTERISTIQUES GENERALES DU SERVICE

2.1 Les équipements

2.1.1 Le réseau

a) Le linéaire

Sur 2012, le linéaire de réseau se répartit de la manière suivante :

	2012	Pour mémoire année -1
Territoire syndical	639 795 ml	599 906.49 ml
Communes de Camors, Landaul, Pluvigner	56 663 ml	55 347 ml

Linéaire par type de matériau et de diamètre :
A territoire syndical hors Camors, Landaul et Pluvigner.

GRAVITAIRE				
Diamètre	Matériaux	linéaire 2012	linéaire 2011	variation
Circulaire 300	acier	27	24	3,00
Circulaire 300	béton armé	84		84,00
Circulaire 300	Autres	221	221	0,00
Circulaire 300	Fonte	584	172	412,00
Circulaire 300	fonte ductile	172		
Circulaire 300	Grès	3563	3562	1,00
Circulaire 300	PRV	23	23	0,00
Circulaire 300	PVC	490	225	265,00
Circulaire 315	PVC	1888	897	991,00
Circulaire 350	Amiante ciment	1307	1307	0,00
Circulaire 400	Amiante ciment	937	937	0,00
Circulaire 400	béton armé	1105		1 105,00
Circulaire 400	Fonte	575	575	0,00
Circulaire 400	Grès	1293	1190	103,00
Circulaire 400	PVC	121	121	0,00
Circulaire 500	béton armé	29		29,00
Circulaire 500	Amiante ciment	2023	2002	21,00

Circulaire 500	Fonte	55	287	-232,00
Circulaire 500	fonte ductile	287		287,00
Circulaire 500	PVC	2472	1597	875,00
Circulaire 600	fonte	111	111	0,00
Circulaire 600	PVC	120	120	0,00
Autres	Autre	9547	9937	-390,00
Circulaire	Amiante ciment	109	109	0,00
Circulaire	fonte	106		
Circulaire	PVC	114	114	0,00
Circulaire 75	PVC	4	4	0,00
circulaire 100	PVC	4		
Circulaire 125	Amiante ciment	315	315	0,00
Circulaire 125	Autres	13	13	0,00
Circulaire 125	PVC	151	151	0,00
Circulaire 150	Amiante ciment	52873	52617	256,00
Circulaire 150	Autres	34	34	0,00
Circulaire 150	Fonte	128	103	25,00
Circulaire 150	Grès	96	96	0,00
Circulaire 150	PVC	111	150	-39,00
Circulaire 160	PVC	5244	4926	318,00
Circulaire 160	polypropylène	44	44	0,00
Circulaire 160	PVC CR 8	22		
Circulaire 160	PVC U2 Annelé	61	61	0,00
Circulaire 200	Amiante ciment	187462	187227	235,00
Circulaire 200	acier	22		
Circulaire 200	Autres	2440	2042	398,00
Circulaire 200	Fonte	14075	2118	11 957,00
Circulaire 200	fonte ductile	2118		
Circulaire 200	Grès	37421	33290	4 131,00
Circulaire 200	Polypropylène	4141	2907	1 234,00
Circulaire 200	polyéthylène	933	933	0,00
Circulaire 200	PVC	120035	114878	5 157,00
Circulaire 200	PVC U2 Annelé	1063	1063	0,00
Circulaire 200	PVC CR 8	3578	646	2 932,00
Circulaire 250	Amiante ciment	2374	2375	-1,00
Circulaire 250	béton armé	114		114,00
Circulaire 250	polyéthylène	490	490	0,00
Circulaire 250	Fonte	46	46	0,00
Circulaire 250	Grès	1264	147	1 117,00
Circulaire 250	PVC	357	353	4,00
Circulaire 250	PVC CR 8	10		
Circulaire 300	Amiante ciment	2878	2878	0,00
	TOTAL	**467 284,00**	**433 438,00**	**31 392,00**

REFOULEMENT				
Diamètre	Matériaux	linéaire 2012	linéaire 2011	variation
Autres	inconnu	1840	1445	395,00
Circulaire	PVC	1 587	1 467	120,00
Circulaire 100	Fonte	1 991	1 989	2,00
Circulaire 100	PVC	1 297	1 297	0,00
Circulaire 110	polyéthylène	3 729	2 856	873,00
Circulaire 110	PVC	40 446	41 293	-847,00
Circulaire 125	Amiante ciment	406	406	0,00
Circulaire 125	PVC	7 760	7 297	463,00
Circulaire 140	polyéthylène	3 135		3 135,00
Circulaire 140	PVC	3 850	3 486	364,00
Circulaire 150	Amiante ciment	478	478	0,00
Circulaire 150	acier	13	13	0,00
Circulaire 150	Fonte	8 985	8 989	-4,00
Circulaire 160	pvc	303	303	0,00
Circulaire 160	autres	4 171	4 171	0,00
Circulaire 200	Amiante ciment	7 994	4 295	3 699,00
Circulaire 200	Fonte	10 398	908	9 490,00
Circulaire 200	fonte ductile	908		
Circulaire 200	polyéthylène	2 466		
Circulaire 200	PVC	393	393	0,00
Circulaire 250	Amiante ciment	5 295	5 295	0,00
Circulaire 250	Fonte	2 728		2 728,00
Circulaire 250	fonte ductile	466	466	
Circulaire 250	pvc	375		
Circulaire 300	Amiante ciment	3 166	3 166	0,00
Circulaire 300	acier	8	8	0,00
Circulaire 300	Fonte	2 242	2 242	0,00
Circulaire 300	PVC	37	37	0,00
Circulaire 315	PVC	157		157,00
Circulaire 400	Fonte	1 990	1 990	0,00
Circulaire 500	fonte	1 634		
Circulaire 50	polyéthylène	285	285	0,00
Circulaire 50	PVC	35	32	3,00
Circulaire 63	polyéthylène	2 263	1 839	424,00
Circulaire 63	PVC	8 254	7 696	558,00
Circulaire 75	polyéthylène	5 605	5 047	558,00
Circulaire 75	autres	7		
Circulaire 75	PVC	3 302	2 818	484,00
Circulaire 80	polyéthylène	94	94	0,00

Circulaire 80	PVC	3 774	3 773	1,00
Circulaire 90	polyéthylène	2 414	2 129	285,00
Circulaire 90	PVC	21 251	18 343	2 908,00
	TOTAL	**167 532,00**	**136 346,00**	**25 796,00**

RESEAU SOUS VIDE		
sous vide 110	PVC	3617
sous vide 140	PVC	731
sous vide 200	PVC	274
sous vide 90	PVC	357
	TOTAL	**4979**

B Camors Landaul Pluvigner

gravitaire		
Diamètre	Matériaux	2012
autres	Autres	3139
Circulaire ?	PVC	35
Circulaire 150	Amiante ciment	2 902
Circulaire 150	Autres	85
Circulaire 160	PVC	194
Circulaire 150	PVC	213
Circulaire 200	Amiante ciment	18 127
Circulaire 200	fonte	1 553
Circulaire 200	autre	638
Circulaire 200	PVC	19 669
Circulaire 250	PVC CR8	588
Circulaire 250	Amiante ciment	898
Circulaire 250	FONTE	2 446
Circulaire 250	PVC	281
Circulaire 300	Béton	617
Circulaire 300	Fonte	1 063
Circulaire 300	PVC	291
total gravitaire		**52 739**
refoulement		
Diamètre	Matériaux	2012
Circulaire 110	PVC	345
Circulaire 140	PVC	1 389
Circulaire 63	polyéthylène	27
Circulaire 63	PVC	578
Circulaire 75	polyéthylène	381

Circulaire 90	PVC	1 204
total refoulement		**3 924**
	TOTAL	**56 663**

b) Interventions sur le réseau

L'exploitant a communiqué une liste d'interventions en matière d'hydrocurage. Le syndicat, dans le cadre de la mission de contrôle du service, a sollicité d'EURYECE (ex ESG Consult), une vérification des prestations d'hydrocurage annoncées par l'exploitant.

2.1.2 Les stations d'épuration

Le service dispose de 14 stations, dont les caractéristiques sont définies ci-après.
Les arrêtés d'autorisation ou récépissés de déclaration de ces stations précisent des performances en terme épuratoire. Cependant, considérant l'évolution de la réglementation (arrêté du 22 Juin 2007 fixant notamment les performances épuratoires minimales à respecter en fonction de la capacité de la station d'épuration), la police de l'eau a réajusté les normes pour certaines stations d'épuration. C'est la raison pour laquelle les références à l'arrêté du 22 juin 2007 se substituent, pour certaines stations, au récépissé de déclaration ou à l'arrêté d'autorisation de rejet.
Les rendements de chaque ouvrage ainsi que les dépassements par station sont précisés ci-après. Certaines valeurs sont à analyser avec précaution car elles sont basées sur une seule mesure dans l'année.

➢ **BASSIN D'AURAY**

Description :

Cette station, localisée au lieu dit Kerdavid sur la commune de Crach, possède une capacité de 40 000 équivalents habitants.

Elle est de type boue activée à aération prolongée.

Elle comprend les étapes de traitement suivantes :

✓ Traitement au fil de l'eau :

- Dégrilleur,
- Dessableur, dégraisseur,
- Bassin de déphosphatation biologique,
- Bassin d'aération,
- Répartiteur sur 2 clarificateurs en parallèle,
- Jardins filtrants (30 % du débit sortant),
- Traitement tertiaire vers 4 lagunes.

✓ Traitement des sous-produits :

- Traitement biologique des graisses : lipolift,
- Traitement des matières de curage,
- Traitement des matières de vidange,
- Traitement des sables.

✓ Traitement des boues :

- Epaississeur,
- Centrifugeuse,
- Traitement à la chaux,
- Stockage.

✓ Traitement des odeurs :

- Tour de lavage acido-basique,
- Tour de lavage basique-oxydante

✓ Un traitement final des quatre lagunes, dont les volumes sont présentés ci après :

QUATRE LAGUNES	VOLUMES (m^3)
Lagune N°1	21 000
Lagune N°2	15 400
Lagune N°3	13 300
Lagune N°4	8 100
TOTAL	**57 800**

Volumes traités:

année	2010	2011	2012
Volume (en mètres cubes)	1 494 290	1 306 068	1 657 777

Charges annuelles moyennes de fonctionnement :

Charge hydraulique : 63.16 %
Charge organique : 51.86 %

Rendement :

La station respecte les normes de rejet annuelles qui lui sont applicables. Celle-ci traite l'azote et le phosphore depuis le 31 décembre 2007.

Paramètres	2010	2011	2012	Arrêté préfectoral du 29/05/2001	Nombre de jours en dépassements de capacité	Nombre de mesures non conformes	Nombre de mesures à l'année
DCO (Demande Chimique en Oxygène)	93.6 %	94.8 %	93.4 %	90 mg/l 75%	0	0	52
DBO_5 (Demande Biochimique en Oxygène)	98.8 %	98.9 %	98.8 %	20 mg/l 80%	0	0	23
MES (Matières En Suspension)	94.2 %	99.1 %	98.3 %	20 mg/l 90%	0	0	52

Pt (Phosphore total)	92.8 %	88.2 %	83.7 %	2mg/l 80%	0	0	23
NGL (Azote Global)	92.1 %	89.8 %	94.4 %	15 mg/l 70%	0	0	23
NK (Azote Kjeldahl)	94 %	93 %	96.9 %	-	0	0	23

➢ **HOUAT**

Description :

La station d'épuration est située à l'extrémité ouest de l'Ile, à Port Chudel. Elle a été construite en 1986 sur la base technique du lagunage naturel. La filière de traitement est dimensionnée pour 1 000 équivalents habitants, soit pour 150 m^3/j et 60 kgs de DBO_5 par jour.

Rendement :

Paramètres	2010	2011	2012	Arrêté du 22/06/2007 (01 juin / 01 octobre)	Arrêté du 22/06/2007 (01 octobre/01 juin)	Nombre de jours en dépassements de capacité	Nombre de mesures non conformes	Nombre de mesures à l'année
DCO (Demande Chimique en Oxygène)	62 %	-6 %	-	60 %	60 %	0	0	2
DBO_5 (Demande Biochimique en Oxygène)	77 %	-6 %	-	40 mg/l	40 mg/l	0	0	2
MES (Matières En Suspension)	67 %	-48 %	-	120 mg/l	120 mg/l	0	0	2
NK (Azote Kjeldahl)	46 %	6 %	-	40 mg/l	40 mg/l	0	0	2
Pt (phosphore total)	3 %	9 %	-	-	-	0	0	2
Coliformes thermotolérants	-	-	-	300 N/100 ml	2000 N/100 ml	-	-	-

Les rendements n'ont pas pu être calculés car le débit était nul lors de la campagne de mesure.

Le Syndicat a fait réaliser une expertise du fonctionnement de la station d'épuration. Il en ressort une non-conformité concernant les MES et des problèmes d'étanchéité sur les trois bassins. En été 2009, des travaux d'urgence ont été réalisés par l'exploitant : la première lagune a été vidée et la géomembrane de la seconde a été réparée. Cependant, la lagune présente encore des anomalies structurelles importantes (bulles de gaz et déchirures). L'expertise a mis en évidence qu'une réhabilitation de la station d'épuration s'impose.

Une mission de maîtrise d'œuvre ayant pour objet la réhabilitation de la station, intégrant les démarches visant à obtenir le récépissé de déclaration préfectorale, a été confiée au Cabinet Bourgois le 28 mai 2010. Le dossier provisoire de déclaration avait été déposé fin 2010 pour avis aux services de l'Etat. De nombreux échanges sont intervenus entre les services de l'Etat et ceux du Syndicat pour la constitution du dossier de déclaration définitif. Le guichet unique de la police de l'eau a accusé réception du dossier définitif le 24/11/2011.

Le projet de la future station d'épuration a été présenté à la commission départementale de la nature, des paysages et des sites le 2 avril 2012 et a fait l'objet d'un avis favorable avec réserves.

La demande de permis d'aménager relative au projet de station d'épuration a été déposée le 7 mai 2012.

- **HOEDIC**

Description :

Mise en service en 1999, la station d'épuration d'HOEDIC est dimensionnée pour 900 équivalents habitants, soit pour 135 m^3/j et 54 kgs de DBO_5 par jour.

- **Rendement :**

Paramètres	2010	2011	2012	Arrêté du 22/06/2007	Nombre de jours en dépassements de capacité	Nombre de mesures non conformes	Nombre de mesures à l'année
DCO (Demande Chimique en Oxygène)	86 %	- %	- %	60 %	0	0	1
DBO_5 (Demande Biochimique en Oxygène)	99 %	- %	- %	-	1	0	1
MES (Matières En Suspension)	91 %	- %	- %	-	0	0	1
NK (Azote Kjeldahl)	96 %	- %	- %	-	0	0	1
Pt (phosphore total)	47 %	- %	- %	-	0	0	1

- Les rendements n'ont pas pu être calculés car le débit était nul lors de la campagne de mesure.

- **LOCOAL-MENDON**

Description :

Construite en 1990, elle est dimensionnée pour 1 000 équivalents habitants et permet de traiter 60 kgs de $DB0_5$/j et 150 m^3 d'eaux usées par jour. La filière choisie est un lagunage naturel qui reçoit des effluents urbains et industriels au sein de trois lagunes dont le volume total avoisine 16 000 m^3.

La station dispose d'une lagune de finition à macrophytes de 2800 m^3 qui permet de traiter l'azote.

Rendement:

Paramètres	2010	2011	2012	Arrêté préfectoral du 21 décembre 1988 et arrêté du 22 juin 2007	Nombre de jours en dépassements de capacité	Nombre de mesures non conformes	Nombre de mesures à l'année
DCO (Demande Chimique en Oxygène)	84 %	73 %	81 %	120 mg/l 60 %	1	1	2
DBO_5 (Demande Biochimique en Oxygène)	95 %	91 %	94 %	40 mg/l	1	0	2
MES (Matières En Suspension)	86 %	84 %	79 %	120 mg/l	1	0	2
NK (Azote Kjeldahl)	86 %	80 %	67 %	40 mg/l	1	0	2
Pt (phosphore total)	45 %	52 %	37 %	-	0	0	2

BASSIN DE PLOUHARNEL

Description :

Construite en 1981 à Kernevé, la filière d'épuration de type lagunage aéré comprend :

- Une étape de dégrillage avec un dégrilleur courbe et un ratissage automatique,
- Un déssableur – dégraisseur de 90 m^3 de volume,
- Un canal de comptage avec un débimètre à ultra-sons,
- Deux bassins d'aération de 14 000 m^3 unitaires en parallèle,
- Deux bassins de décantation de 2 730 m^3 chacun,
- Un bassin de finition de 30 000 m^3 environ.

Sa capacité de 13 650 équivalents habitants permet de traiter 2 730 m^3/j et 820 kgs de DB05/j.

Les eaux usées provenant des communes d'Erdeven, de Plouharnel, d'Etel et de Belz sont traitées sur cet ouvrage.

L'arrêté d'autorisation de rejet qui date de la mise en construction de cette station, imposait un rejet dans l'étang de Lopéret ; dans les faits, le rejet de la station s'est toujours effectué dans le ruisseau « Guyonzeur ». Des études sont engagées depuis 2005 pour une mise en conformité de l'autorisation de rejet et des ouvrages, notamment au regard de la Directive Eaux Résiduaires Urbaines.

IRH environnement a été mandaté le 1er avril 2008, pour la constitution du dossier de demande d'autorisation ainsi que pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur la consultation des concepteurs-réalisateurs.

L'arrêté d'autorisation de rejet a été délivré le 16 janvier 2012.

La consultation relative à l'attribution du marché de conception réalisation a été lancée le 10 février 2012 ; le marché a été notifié au groupement STEREAU/ GTM/ FIEVE-GOSSELIN/ LE BRUIT DES CAILLOUX le 14 décembre 2012.

Les perfomances des actuelles lagunes ont été les suivantes en 2012 :

Volumes traités :

année	2010	2011	2012
Volume (en mètres cubes)	1 047 675	878 330	1 064 120

Charges annuelles moyennes de fonctionnement :

Charge hydraulique : 96.76 %
Charge organique : 53.38 %

➢ **Rendement :**

Paramètres	2010	2011	2012	Arrêté préfectoral du 13 avril 1978	Nombre de jours en dépassement de capacité	Nombre de mesures non conformes	Nombre de mesures à l'année
DCO (Demande Chimique en Oxygène)	83.3 %	82.6 %	74.1 %	90 mg/l 75%	7	4	33
DBO_5 (Demande Biochimique en Oxygène)	94 %	93.7 %	90.5 %	25 mg/l 80%	1	0	13
MES (Matières En Suspension)	92 %	88.6 %	88 %	150 mg/l 90%	4	0	33
NK (Azote Kjeldahl)	49 %	47.2 %	-2.3 %	-	3	0	13
Phosphore total	23 %	22.6 %	-38.2 %	2 mg/l 80 %	0	0	13
Azote global	-	-	-	15 mg/l 70 %	-	-	-

➢ **BASSIN DE LA PRESQU 'ILE**

Nouvelle unité de Pont Er Bail :

Cette station a été mise en route fin 2007, et est entrée à la fin de la période de mise en service, le 26 mai 2008, dans le périmètre de l'affermage.

Le rejet de cette station est classé en zone sensible au regard de la Directive Eaux Résiduaires Urbaines : les ouvrages doivent à ce titre être en mesure de traiter l'azote et le phosphore.

La capacité de cette station de type membranaire est de 60 000 équivalents/habitants.

La filière eau est équipée d'un traitement primaire, secondaire et tertiaire tandis que la filière boues est équipée de dispositifs d'épaississement et de déshydratation.

Volumes traités :

année	2010	2011	2012
Volume (en mètres cubes)	1 423 367	1 188 954	1 296 424

Charges annuelles moyennes de fonctionnement :

Charge hydraulique : 38.59 %
Charge organique : 20.98 %

- **Rendement :**

Paramètres	2010	2011	2012	Arrêté préfectoral du 30 décembre 2003	Nombre de jours en dépassements de capacité	Nombre de mesures non conformes	Nombre de mesures à l'année
DCO (Demande Chimique en Oxygène)	93 %	94 %	91 %	90 mg/l 90%	0	0	103
DBO_5 (Demande Biochimique en Oxygène)	98 %	98 %	98 %	25 mg/l 95%	0	0	51
MES (Matières En Suspension)	99 %	99 %	99 %	30 mg/l 95%	0	0	103
Pt (Phosphore total) charge de 600 à 6000 kg/j	86 %	91 %	93 %	2 mg/l 90 %	0	0	51
NGL (azote global) charge de 600 à 6000 kg/j	97 %	88 %	91 %	15 mg/l 85 %	0	0	51
NK (Azote Kjeldahl)		94 %	96 %	-	0	0	51

- **<u>BASSIN DE SAINT PHILIBERT</u>**

Description :

La station de Kerran, construite en 1986, est conçue pour traiter les eaux de 14 950 équivalents habitants, correspondant à des charges de 2 070 m^3/j et 897 kgs de DBO_5/j.

Ses caractéristiques sont identiques à celles de l'unité de Plouharnel. Elle dispose cependant en plus de deux lagunes à macrophytes.

Les eaux usées en provenance de Crach, Locmariaquer et Saint Philibert sont traitées sur cet ouvrage.
La filière actuelle ne permet pas de traiter correctement la forme azotée et phosphorée de la pollution au regard de la Directive Eaux Résiduaires Urbaines.

Comme pour la station de Plouharnel, l'arrêté d'autorisation de rejet de la station doit faire l'objet d'une mise en conformité. Des études ont été engagées ; celles-ci ont pris en compte la

nécessité de traiter l'azote et le phosphore conformément à la réglementation sur les zones sensibles.

Le dossier de demande d'autorisation avait été déposé en Préfecture du Morbihan le 5 janvier 2007 ; l'enquête d'utilité publique portant sur le projet d'extension de la station s'est tenue du 15 octobre au 14 novembre 2007. Le commissaire enquêteur avait émis un avis favorable en ce qui concerne le projet.

L'arrêté d'autorisation de rejet et de réalisation des travaux a été signé par Monsieur le Préfet du Morbihan le 26 juillet 2010. L'avis d'appel public à la concurrence relatif à la conception-réalisation de la future station d'épuration et de son émissaire de rejet a été adressé à la publication le 10 novembre 2010.

Le marché de conception-réalisation de la station d'épuration a été notifié au groupement STEREAU/ GTM/ GOSSELIN le 10 octobre 2011.

Les travaux de la future station d'épuration ont démarré en septembre 2012.

Volumes traités :

année	2010	2011	2012
Volume (en mètres cubes)	647 521	528 554	599 164

Charges annuelles moyennes de fonctionnement :

Charge hydraulique : 132.33 %
Charge organique : 38.65 %

Rendement :

Paramètres	2010	2011	2012	Arrêté du 22 Juin 2007	Nombre de jours en dépassement de capacité	Nombre de mesures non conformes	Nombre de mesures à l'année
DCO (Demande Chimique en Oxygène)	85 %	82 %	80 %	125 mg/l 75%	2	0	33
DBO_5 (Demande Biochimique en Oxygène)	95 %	96 %	96 %	25 mg/l 80%	1	0	13
MES (Matières En Suspension)	91 %	91 %	88 %	150 mg/l 90%	0	0	33
NK (azote kjeldahl)	77 %	63 %	67 %	-	1	0	13
Phosphore total	31 %	22 %	3 %	2 mg/l 80%	0	0	13
Azote global	-	-	-	15 mg/l 70 %	-	-	-

- **PLUMERGAT**

Description :

La station de Plumergat, construite en 1992, est conçue pour traiter les eaux de 800 équivalents habitants, correspondant à des charges de 120 m^3/j et 48 Kgs de DBO_5/j.

Celle-ci est composée de trois bassins : le premier de 4 000 m^3, le deuxième de 2 200 m^3 et le dernier de 2 000 m^3.

Elle rejette dans le ruisseau de Kersoude qui lui-même rejoint le ruisseau de Pont Normand, lequel se déverse dans le Sal.

➢ ↳ **Rendement :**

Paramètres	2010	2011	2012	Arrêté préfectoral du 17 avril 1990 et arrêté du 22/06/2007	Nombre de jours en dépassements de capacité	Nombre de mesures non conformes	Nombre de mesures à l'année
DCO (Demande Chimique en Oxygène)	75 %	80 %	57.3 %	120 mg/l 60%	0	1	1
DBO_5 (Demande Biochimique en Oxygène)	83 %	95 %	80 %	40 mg/l	0	0	1
MES (Matières En Suspension)	81 %	82 %	64.1 %	120 mg/l	0	0	1
NK (azote kjeldahl)	47.4 %	75 %	16.7 %	40 mg/l	0	0	1
Pt (phosphore total)	35 %	67 %	-11.1 %	--	0	0	1

➢ **<u>PLOEMEL</u>**

↳ **Description :**

La station de Ploemel, mise en service en 1987, est conçue pour traiter les eaux de 7 000 équivalents habitants, correspondant à des charges de 280 m^3/j et 420 Kgs de DBO_5/j.

Celle-ci est composée de trois bassins : le premier de 18 900 m^3, équipé de 6 turbines d'aération, le deuxième de 5 400 m^3 et le dernier de 4 200 m^3.

↳ **Volumes traités :**

année	2010	2011	2012
Volume (en mètres cubes)	163 693	113 127	161 557

↳ **Charges annuelles moyennes de fonctionnement :**

Charge hydraulique : 175.66 %
Charge organique : 63.94 %

↳ **Rendement :**

Paramètres	2010	2011	2012	Arrêté préfectoral du 4 juillet 1986 et arrêté du 22/06/2007	Nombre de jours en dépassements de capacité	Nombre de mesures non conformes	Nombre de mesures à l'année
DCO (Demande Chimique en Oxygène)	86 %	91 %	89 %	120 mg/l 75%	0	0	11
DBO_5 (Demande Biochimique en Oxygène)	96 %	97 %	97 %	25 mg/l 70%	1	0	11
MES (Matières En Suspension)	91 %	95 %	92 %	120 mg/l 90%	0	0	11
NK (azote kjeldahl)	57 %	81 %	75 %	40 mg/l	0	0	4
Pt (phosphore total)	60 %	54 %	20 %	10 mg/l	0	0	11
Coliformes totaux	-	-	-	100000 N/100 ml			
Colif.fécaux				10000 N/100 ml			
Strépto				1000 N/100 ml			

➢ **LANDAUL**

Description :

La station de Landaul, mise en service en 2004, est conçue pour traiter les eaux de 1 500 équivalents habitants, correspondant à des charges de 315 m^3/j et 90 Kgs de DBO_5/j.

Celle-ci est de type boue activée avec rhizophites (quatre lits plantés de roseaux).

Volumes traités :

année	2010	2011	2012
Volume (en mètres cubes)	102 940	73 301	119419

➢ **Rendement :**

Paramètres	2010	2011	2012	Arrêté préfectoral du 19 octobre 2001	Nombre de jours en dépassements de capacité	Nombre de mesures non conformes	Nombre de mesures à l'année
DCO (Demande Chimique en Oxygène)	92.7 %	96.8 %	94.9 %	90 mg/l 60 %	1	0	2
DBO_5 (Demande Biochimique en Oxygène)	98.7 %	99.4 %	98.6 %	25 mg/l 60 %	0	0	2
MES (Matières En Suspension)	98.7 %	99.5 %	98.5 %	30 mg/l 50 %	0	0	2
NK (azote kjeldahl)	96.1 %	98 %	96.1 %	10 mg/l	0	0	2
Azote global	90.3 %	97 %	88.4 %	15 mg/l	0	0	2
Pt (phosphore total)	34.7 %	70.2 %	42.2 %		0	0	2

➢ LANDEVANT

↳ Description :

La station de Landévant, mise en service en 1991, est conçue pour traiter les eaux de 7 580 équivalents habitants, correspondant à des charges de 600 m^3/j et 455 Kgs de DBO5/j.

Celle-ci est de type boue activée à aération prolongée.

La filière eau comprend prétraitements, aération, décantation, filtration, désinfection.

La filière boues comprend épaississeur et table d'égouttage.

➢ ↳ Volumes traités :

année	2010	2011	2012
Volume (en mètres cubes)	207 711	187 511	234 052

↳ Charges annuelles moyennes de fonctionnement :

Charge hydraulique : 110.77 %
Charge organique : 36.56 %

↳ Rendement :

Paramètres	2010	2011	2012	Arrêté préfectoral du 24 juin 1991 et arrêté du 22/06/2007	Nombre de jours en dépassements de capacité	Nombre de mesures non conformes	Nombre de mesures à l'année
DCO (Demande Chimique en Oxygène)	93 %	96 %	94 %	50 mg/l 75%	1	1	13
DBO_5 (Demande Biochimique en Oxygène)	98 %	99 %	99 %	15 mg/l 70 %	0	0	12
MES (Matières En Suspension)	97 %	98 %	98 %	30 mg/l 90 %	0	0	13
NK (azote kjeldahl)	96.5 %	98 %	95 %	10 mg/l	0	0	4
Pt (phosphore total)	93 %	90 %	88 %	1 mg/l	0	0	12

➢ PLUVIGNER (Bieuzy lanvaux)

↳ Description :

La station de Bieuzy Lanvaux, mise en service en 1986, est conçue pour traiter les eaux de 500 équivalents habitants, correspondant à des charges de 75 m^3/j et 30 Kgs de DBO_5/j.

Ce lagunage naturel est composé de deux bassins.

Rendement :

Paramètres	2010	2011	2012	Arrêté du 29 mai 2012	Nombre de jours en dépassements de capacité	Nombre de mesures non conformes	Nombre de mesures à l'année
DCO (Demande Chimique en Oxygène)	91 %	-	-	200 mg/l dans nouvel arrêté 60%	0	0	1
DBO_5 (Demande Biochimique en Oxygène)	92%	-	-	35 mg/l dans nouvel arrêté 60%	0	0	1
MES (Matières En Suspension)	87 %	-	-	50%	0	0	1
NK (azote kjeldahl)	75 %	-	-		0	0	1
Pt (phosphore total)	22 %	-	-		0	0	1

Les rendements n'ont pas pu être calculés car le débit était nul lors de la campagne de mesure.
L'arrêté d'autorisation de rejet de la station d'épuration a été actualisé en date du 29 mai 2012.

- **PLUVIGNER (Prad er Hoet)**

Description :

La station de Prad Er Hoet, mise en service en 1998, est conçue pour traiter les eaux de 5000 équivalents habitants, correspondant à des charges de 810 m^3/j et 300 Kgs de DBO_5/j.
La station d'épuration est de type boues activées.
Le traitement des boues est effectué dans un épaississeur et une table d'égouttage.

- **Volumes traités :**

année	2010	2011	2012
Volume (en mètres cubes)	272 687	231 215	270584

Charges annuelles moyennes de fonctionnement :

Charge hydraulique : 84.81 %
Charge organique : 49.85 %

Rendement :

Paramètres	2010	2011	2012	Arrêté du 11 octobre 2012	Nombre de jours en dépassements de capacité	Nombre de mesures non conformes	Nombre de mesures à l'année
DCO (Demande Chimique en Oxygène)	93 %	93 %	91 %	80 mg/l 90%	1	0	13
DBO_5 (Demande Biochimique en Oxygène)	98 %	98 %	98 %	20 mg/l 95%	0	0	13
MES (Matières En Suspension)	96 %	98 %	96 %	30 mg/l 90 %	0	0	13
NK (azote kjeldahl)	96 %	96 %	96 %	10 mg/l 90%	1	0	5
NGL (Azote global)	91.9 %	90 %	89 %	20 mg/l 90%	1	0	5
Pt (phosphore total)	91 %	94 %	90 %	1 mg/l 95%	0	0	13

L'arrêté d'autorisation de rejet de la station d'épuration a été actualisé le 11 octobre 2012

➢ **CAMORS**

Description :

La station de Kerniel, mise en service en 1984, est conçue pour traiter les eaux de 500 équivalents habitants, correspondant à des charges de 75 m^3/j et 30 Kgs de DBO_5/j.

La station d'épuration est de type lagunage naturel.

Rendement :

Paramètres	2010	2011	2012	Arrêté du 24 Mai 1984 et arrêté du 22/06/2007	Nombre de jours en dépassements de capacité	Nombre de mesures non conformes	Nombre de mesures à l'année
DCO (Demande Chimique en Oxygène)	35.4 %	59.4 %	59.9 %	120 mg/l 60 %	0	1	1
DBO_5 (Demande Biochimique en Oxygène)	70.4 %	75.5 %	62.1 %	40 mg/l	0	0	1
MES (Matières En Suspension)	45.4 %	83 %	53.3 %	120 mg/l	0	0	1
NK (azote kjeldahl)	12.8 %	41.8 %	34.7 %		0	0	1
Pt (phosphore total)	0 %	44.7 %	23.5 %		0	0	1

Un projet de réhabilitation et d'extension de la station d'épuration est en cours. Dans ce cadre, la DDTM a délivré un nouvel arrêté d'autorisation en date du 10 Septembre 2012. Le marché de travaux relatif à la réhabilitation et l'extension de la station d'épuration a été notifié au groupement SAUR-CNR-Gueho le 31 décembre 2012. La future station d'épuration sera de type boues activées avec un traitement des boues sur lits plantés de roseaux.

2.1.3 Les postes de relevage

Les eaux usées collectées par l'ensemble du réseau sont acheminées jusqu'aux stations par l'intermédiaire de **293** postes de relevage, répartis comme suit :

	2012	2011
Bassin d'AURAY	71	50
BRECH (raccordé sur Crach-Auray en 2012)		13
HOEDIC	2	2
HOUAT	4	4
LOCOAL MENDON	17 (*)	18
Bassin de PLOUHARNEL	69	65
Bassin de la PRESQU'ILE	49 (*)	50
Bassin de SAINT PHILIBERT	46	45
MERIADEC (raccordé sur Crach –Auray en 2012)		3
PLUMERGAT	3	3
PLOEMEL	15	15
LANDEVANT	12	11
TOTAL contrat ABQ 2006	**288**	**280**
CAMORS	1	1
LANDAUL	1	1
PLUVIGNER	3	3
TOTAL	**293**	**285**

(*) suppression du poste rue des sonneurs à Locoal Mendon et sortie du patrimoine du poste du Vieux Moulin à Saint Pierre Quiberon.

Les principales interventions, dans le cadre des opérations de maintenance, portent sur la vérification :

- des pompes,
- de l'armoire électrique : connexions et automatismes,
- de l'état des tuyauteries.

2.2 Les indicateurs généraux

2.2.1 Les branchements dénombrés sur le service assainissement

	2 010	2 011	2 012	évolution
AURAY	7 431	7 647	7 985	4,42%
BELZ	1 616	1 697	1 690	-0,41%
BRECH	1 853	1 903	2 002	5,20%
CRACH	999	1031	1048	1,65%
ERDEVEN	2 082	2 114	2 154	1,89%
ETEL	1 764	1 851	1 892	2,22%
HOEDIC	207	220	216	-1,82%
HOUAT	283	281	283	0,71%
LANDEVANT	1028	1074	1087	1,21%
LOCMARIAQUER	1 384	1 402	1 398	-0,29%
LOCOAL-MENDON	446	511	514	0,59%
PLOEMEL	680	755	780	3,31%
PLOUHARNEL	921	981	984	0,31%
PLUMERGAT	429	488	509	4,30%
PLUNERET	1 829	1 885	1 930	2,39%
QUIBERON	8 204	8 285	8 332	0,57%
SAINT-PHILIBERT	1 661	1 696	1 693	-0,18%
SAINT-PIERRE-QUIBERON	3 297	3 327	3 350	0,69%
SAINTE-ANNE-D'AURAY	978	1030	1049	1,84%
CAMORS	237	239	238	-0,42%
LANDAUL	490	511	518	1,37%
PLUVIGNER	1696	1760	1906	8,30%
TOTAL	**39 515**	**40 688**	**41 558**	**2,14%**

2.2.2 Le taux de raccordement

	branchements eau potable	branchements assainissement	*taux de raccordement*
AURAY	8 197	7 985	*97,41%*
BELZ	2 421	1 690	*69,81%*
BRECH	2 887	2 002	*69,35%*
CRACH	2 027	1048	*51,70%*
ERDEVEN	3 102	2 154	*69,44%*
ETEL	1 930	1 892	*98,03%*
HOEDIC	240	216	*90,00%*
HOUAT	315	283	*89,84%*
LANDEVANT	1532	1087	*70,95%*

LOCMARIAQUER	1 972	1 398	*70,89%*
LOCOAL-MENDON	1 686	514	*30,49%*
PLOEMEL	1 451	780	*53,76%*
PLOUHARNEL	1 408	984	*69,89%*
PLUNERET	2 733	1930	*70,62%*
PLUMERGAT	1334	509	*38,16%*
QUIBERON	8 601	8 332	*96,87%*
SAINT-PHILIBERT	2 029	1 693	*83,44%*
SAINT-PIERRE-QUIBERON	3 616	3 350	*92,64%*
SAINTE-ANNE-D'AURAY	1127	1049	*93,08%*
CAMORS	1 508	238	*15,78%*
LANDAUL	951	518	*54,47%*
PLUVIGNER	3706	1906	*51,43%*
TOTAL	**54 773**	41 558	*75,87%*

Le taux de raccordement correspond au pourcentage d'abonnés au service d'eau potable bénéficiant d'un branchement au réseau d'assainissement.

Dans les communes les plus urbanisées, ou dont la superficie est moindre, ce taux est logiquement très élevé. Dans les communes où l'habitat est plus dispersé, ce taux de raccordement est logiquement plus faible et les assainissements individuels par conséquent, plus nombreux. Les efforts en matière de raccordement au réseau collectif ont prioritairement été orientés vers les mileurs récepteurs les plus sensibles.

3 LES INDICATEURS FINANCIERS

3.1 Le Prix du service

3.1.1 Propos général

Le service d'assainissement collectif est un SPIC (service public à caractère industriel et commercial). Il est géré en affermage.

La redevance est la principale recette du service. Elle est facturée à tous les usagers raccordés et raccordables au réseau d'assainissement.

La facture d'assainissement permet de couvrir les dépenses :

- d'investissement, c'est-à-dire la construction et le renouvellement des ouvrages, réseaux, postes de relevage, stations d'épuration ;
- de fonctionnement du service, entretien des ouvrages, renouvellement des équipements, achats, charges de personnel.

a) La redevance d'assainissement collectif

La redevance est facturée par le délégataire chargé de l'alimentation en eau potable (la SAUR ou STGS pour la commune de PLUVIGNER).

La facturation est établie au nom du titulaire de l'abonnement à l'eau.

Par analogie à la facture d'eau potable, celle de l'assainissement collectif est composée de deux tranches, l'abonnementqui couvre tout ou partie des charges fixes liées au service d'assainissement et la part proportionnelle à la consommation d'eau quiest déterminée en fonction du volume d'eau prélevé sur le réseau public ou sur une autre source et dont l'usage génère le rejet d'eaux usées collectées par le service d'assainissement.

Chaque tranche se divise en deux parties :

- la part syndicale arrêtée chaque année par le Comité Syndical ; cette partie de la redevance est destinée à la couverture des annuités d'emprunts contractés par la collectivité dans le cadre des investissements.

Le produit des sommes encaissées est reversé par le fermier au syndicat dans les conditions fixées au contrat d'affermage.

- la redevance perçue par le fermier en contrepartie des charges proportionnelles et fixes qui lui incombent en exécution des contrats d'affermage. Les tarifs sont actualisés chaque année par application de la formule de révision définie aux contrats d'affermage.
  - ✓ La part fermière de la redevance appliquée sur les communes de CAMORS, LANDAUL et PLUVIGNER relève d'une délégation de service publique propre à ces trois communes qui ont intégrées le syndicat postérieurement à la mise en place de la délégation générale de service publique assainissement du syndicat..

b) Les autres recettes

La Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 septembre 2006 (la LEMA) a instaurée, depuis le 1er janvier 2008, une redevance au titre de la modernisation des réseaux de collecte des eaux usées applicable aux abonnés raccordés au réseau d'assainissement, et reversée à l'agence del'Eau Loire Bretagne (AELB).

Cette redevance, par mètre cube d'eau, permet de financer la construction des stations d'épuration.

L'Etat perçoit la TVA appliquée au taux de 7 % sur l'ensemble des éléments de la facture.

c) Les participations

- La participation pour l'assainissement collectif (PAC) créée par la Loi de finances rectificative n° 2012-354 du 14/03/2012 a remplacé, à compter du 1er juillet 2012, la participation pour raccordement à l'égout (la PRE).

Elle a été instituée par l'assemblée délibérante du syndicat mixte d'Auray Belz Quiberon le 29 juin 2012.

La PAC est retranscrite au code de la santé publique en son article L 1331-7.

La PAC est applicable aux propriétaires des immeubles soumis à l'obligation de raccordement au service public.

Le fait générateur est la date de raccordement au réseau collectif et non plus l'autorisation de construire.

- la participation au branchement visée à l'article L 1331-2 du Code de la Santé Publique pour les immeubles construits antérieurement au réseau. Le fait générateur de la participation est la réalisation du regard de branchement.

- La surtaxe relative aux apports de matières de vidange et sables ou graisses sur les stations d'épuration

3.1.2 Evolution du tarif de l'assainissement

3.1.2.1 La redevance d'assainissement collectif

	part syndicale			*part fermière*		
	2012	2013	*variation*	*2012*	*2013*	*variation*
SYNDICAT MIXTE						
abonnement	50,00	50,95	*1,9%*	*42,33*	*43,17*	*1,98%*
m3 consommé	0,620	0,630	*1,61%*	*0,9450*	*0,9637*	*1,98%*
PLUMERGAT						
abonnement	43,00	43,82	*1,9%*	*42,33*	*43,17*	*1,98%*
m3 consommé	0,520	0,530	*1,92%*	*0,9450*	*0,9637*	*1,98%*
LANDEVANT						
abonnement	43,00	43,82	*1,9%*	*42,33*	*43,17*	*1,98%*
m3 consommé	0,620	0,630	*1,61%*	*0,9450*	*0,9637*	*1,98%*
LANDAUL						
abonnement	50,00	50,95	*1,9%*	*30,00*	*31,20*	*4,00%*
m3 consommé	1,0407	1,0410	*0,03%*	*0,6300*	*0,655*	*3,97%*
CAMORS						
abonnement	43,00	43,82	*1,9%*	*30,00*	*31,20*	*4,00%*
m3 consommé	0,570	0,580	*1,75%*	*0,6300*	*0,655*	*3,97%*
PLUVIGNER						
abonnement	50,00	50,95	*1,9%*	*30,00*	*31,20*	*4,00%*
m3 consommé	1,0407	1,0410	*0,03%*	*0,6300*	*0,655*	*3,97%*

	2012	2013	*variation*
	agence de l'eau Loire Bretagne		
redevance modernisation des réseaux	0,20	0,19	*-5,0%*
	Etat		
TVA	7%	7%	

3.1.2.2 Les participations

		2012	2013	*variation*
existant	Redevance par branchement	563 €	573 €	*1.8 %*
Neuf (PRE)	Redevance par raccordement*	1 893 €	1 929 €	*1.9 %*
PAC	Participation à l'assainissement collectif	1 893 €	1 929 €	*1.9 %*

- 1 PREpar lot pour les lotissements,
- 1 PRE ou PAC par logement pour les habitations individuelles,
- 1 PRE ou PAC par local commercial, artisanal, industriel ou de service,
- pour les immeubles collectifs, le règlement du service d'assainissement collectif, détermine un coefficient, par type de collectifs, permettant de fixer le nombre de logements à prendre en compte pour le calcul de la PRE, arrondi à l'unité supérieure.

Tableau des équivalences

Hôtel ou établissement assimilé	6 lits	= 1 PRE ou PAC
Foyer logement	6 lits	= 1 PRE ou PAC
Etablissement de soins et établissement d'accueil des personnes âgées ou dépendantes	6 lits	= 1 PRE ou PAC
Hôtel-restaurant	3 lits	= 1 PRE ou PAC
Logements dans collectif	1 unité/logement	= 1 PRE ou PAC
Immeuble constitué de chambres avec kitchenette	3 chambres	= 1 PRE ou PAC
Immeuble constitué de chambres ou établissement assimilé	6 chambres	= 1 PRE ou PAC
H.L.L. sur terrain privé non loti	1 unité	= 1 PRE ou PAC
Pour les terrains de camping : toiles, caravanes, H.L.L. - sanitaires collectifs raccordés au réseau - chaque emplacement individuel raccordé au réseau	 12 emplacements 6 emplacements	 = 1 PRE ou PAC = 1 PRE ou PAC

3.1.2.3 Les apports sur les stations

	2012	2013	*variation*
Matières de vidange et sables	3,49 €	3,56 €	*2%*
Graisses	18,63 €	18,98 €	*2%*
Produits de curage	18,63 €	18,98 €	*2%*

3.1.3 Présentation d'une facture d'assainissement type, pour une consommation de 120 m3

	Tarifs 2012						Tarifs 2013					
	SYNDICAT	PLUMERGAT	LANDEVANT	LANDAUL	CAMORS	PLUVIGNER	SYNDICAT	PLUMERGAT	LANDEVANT	LANDAUL	CAMORS	PLUVIGNER
part fermier												
abonnement	42,33	42,33	42,33	30,00	30,00	30,00	43,17	43,17	43,17	31,20	31,20	31,20
redevance	113,40	113,40	113,40	75,60	75,60	75,60	115,64	115,64	115,64	78,60	78,60	78,60
part collectivité												
abonnement	50,00	43,00	43,00	50,00	43,00	50,00	50,95	43,82	43,82	50,95	43,82	50,95
redevance	74,40	62,40	74,40	124,88	68,40	124,88	75,60	63,60	75,60	124,92	69,60	124,92
total	280,13	261,13	273,13	280,48	217,00	280,48	285,36	266,23	278,23	285,67	223,22	285,67
Tiers												
redevance modernisation réseaux asst	24,00	24,00	24,00	24,00	24,00	24,00	22,80	22,80	22,80	22,80	22,80	22,80
TVA	21,29	19,96	20,80	21,31	16,87	21,31	21,57	20,23	21,07	21,59	17,22	21,59
total	*45,29*	*43,96*	*44,80*	*45,31*	40,87	45,31	*44,37*	*43,03*	*43,87*	*44,39*	40,02	44,39
total global	**325,42**	**305,09**	**317,93**	**325,80**	**257,87**	**325,80**	**329,74**	**309,27**	**322,11**	**330,06**	**263,24**	**330,06**
							1,33%	1,37%	1,31%	1,31%	2,08%	1,31%

.

3.2 Le coût du service

3.2.1 Les charges financières

- Annuité payée au cours de l'exercice : 2 732 137 €
- Encours de la dette au 31/12/2011 : 16 794 499 €
- Encours de la dette au 31/12/2012 : 15 835 899 €
- Durée de vie résiduelle de l'encours : 10 ans et 7 mois
- Taux moyen de la dette : 3.79 %

3.2.2 Autres charges d'exploitation

Frais d'actes et de contentieux	14 924 €
Charges de gestion	19 571€
Contrôle exploitant	40 776 €
Charges exceptionnelles (annulation titres sur exercices antérieurs : PRE)	18 436 €
Etudes et recherches	36 722 €
Autres charges (annonces légales, taxes foncières…)	4 036 €
Autofinancement des investissements	1 766 585 €
TOTAL	**1 901 050 €**

Les charges totales du service y compris l'amortissement de la dette s'élèvent à 4 633 187 €.

3.2.3 Les Recettes

Syndicat

redevances :	3 564 433 €
participations aux travaux :	1 960 922 €
autres :	24 035 €
TOTAL	**5 549 390 €**

.

Fermier

- Produits d'exploitation (part fermière) 4 044 400 € *
- Produits annexes (branchements exécutés par le fermier) 193 700 € *

** à l'exception de CAMORS, LANDAUL et PLUVIGNER, le décompte est en cours de traitement par SAUR.*

4 LES TRAVAUX

4.1 Travaux en cours de réalisation en 2012

	ENGAGE (TTC)	dont PAYE en 2012 (TTC)
STATIONS ET OUVRAGES ANNEXES		
STATION PLOUHARNEL	1 014 215.68	212 353.68
STATION SAINT PHILIBERT	7 840 753.96	2 650 437.96
STATION HOUAT	52 657.81	1 242.81
STATION CAMORS	1 329 352.63	39 273.63
AUTRES STATIONS	42 802.46	22 648.46
SECURISATION BACHES BASSIN VERSANT KERRAN	1 150 087.18	1 015 148.18
BACHE DE KERNE	22 058.96	22 058.96
RESEAUX DE TRANSFERT DES EFFLUENTS		
DE MERIADEC VERS LANN PONT HOUAR	416 475.14	225 241.14
DE BRECH VERS LANN PONT HOUAR	218 968.91	213 969.91
CANALISATIONS ET ETUDES		
REHABILITATIONS	2 880 736.15	1 452 261.15
EXTENSIONS	1 645 222.41	1 048 407.41
MARCHES A BONS DE COMMANDE	698 770.71	581 529.71
DIAGNOSTICS RESEAUX	460 783.09	351 590.09
METROLOGIE	160 352.69	121 007.69
PROJET COMCOQ	49 558.68	49 558.68
ETUDES DE ZONAGE	75 618.33	45 034.33
	18 058 414.79 €	**8 051 763.79 €**

	ENGAGE	dont ENCAISSE en 2012
PARTICIPATIONS 2012	**6 845 230.66 €**	**2 443 230.66 €**
CONSEIL GENERAL	4 742 510.49 €	1 444 647.49 €
AGENCE DE L'EAU (subventions)	2 079 383.17 €	998 583.17 €
AUTRES	23 337.00 €	0.00 €

4.2 Marchés attribués au cours de l'exercice 2012

Le tableau ci-après dresse l'état des principaux marchés conclus par le Syndicat en 2012

Signé le	Montant HT	Titulaire	Objet
31/01/2012	6 951	SAUR	Campagne initiale de surveillance de la présence de micropolluants dans les eaux rejetées au milieu naturel par la station d'épuration de Kerran à Saint Philibert
31/01/2012	6 951	SAUR	Campagne initiale de surveillance de la présence de micropolluants dans les eaux rejetées au milieu naturel par la station d'épuration de Kernevé à Plouharnel
31/01/2012	6 951	SAUR	Campagne initiale de surveillance de la présence de micropolluants dans les eaux rejetées au milieu naturel par la station d'épuration de Lann Pont Houar à Crach
31/01/2012	6 951	SAUR	Campagne initiale de surveillance de la présence de micropolluants dans les eaux rejetées au milieu naturel par la station d'épuration de Pont Er Bail à Quiberon
23/03/2012	22 100	TPAE 29 260	Révision du zonage d'assainissement sur Plouharnel, Etel, Erdeven, Belz, Ploemel, Locoal Mendon, Landaul.
23/03/2012	7 300	Valterra 79 120	Révision du zonage d'assainissement sur Crach , Locmariaquer, Saint Philibert.
23/03/2012	15 390	Idhesa 29 280	Révision du zonage d'assainissement sur Auray, Brech, Pluneret, Quiberon, Saint Pierre Quiberon, Houat et Hoëdic.
24/04/2012	TF 15700; TC 1, 2 et 3: 12 800 chacune	SBEA 56 100	Mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux sur les réseaux d''assainissement à réaliser dans le cadre d'un marché à bons de commande, exercices 2013,2014, 2015 et 2016
24/04/2012	TF 12650, TC 1, 2 et 3: 11 400 chacune	IRH 56 270	Mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de remise à niveau des bouches à clé d'eau potable et des regards d'assainissement à réaliser dans le cadre d'un marché à bons de commande, exercices

			2013,2014, 2015 et 2016
27/01/2012	10 555	Bourgois 35 760	accord cadre multi attributaires de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extensions, renforcements et renouvellements des réseaux d'eau potable ainsi que pour les travaux d'extensions et réhabilitations avec ou sans tranchée des réseaux d'assainissement, marché subséquent 8: réhabilitation du réseau d'assainissement rue de Verdun à Quiberon
16/02/2012	31 164	ARTELIA 56270	accord cadre multi attributaires de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extensions, renforcements et renouvellements des réseaux d'eau potable ainsi que pour les travaux d'extensions et réhabilitations avec ou sans tranchée des réseaux d'assainissement. Marché subséquent 9: Réhabilitation des réseaux d'assainissement, Brech et Ploemel première étape.
16/02/2012	73 923,00	ARTELIA 56270	accord cadre multi attributaires de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extensions, renforcements et renouvellements des réseaux d'eau potable ainsi que pour les travaux d'extensions et réhabilitations avec ou sans tranchée des réseaux d'assainissement. Marché subséquent 10: Réhabilitation des réseaux d'assainissement, Erdeven deuxième étape.
16/02/2012	37 060,00	IRH 56270	accord cadre multi attributaires de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extensions, renforcements et renouvellements des réseaux d'eau potable ainsi que pour les travaux d'extensions et réhabilitations avec ou sans tranchée des réseaux d'assainissement. Marché subséquent 11: extension des réseaux d'assainissement sur Saint Philibert, 17ème tranche
16/02/2012	17 919,00	IRH 56270	accord cadre multi attributaires de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extensions, renforcements et renouvellements des réseaux d'eau potable ainsi que pour les travaux d'extensions et réhabilitations avec ou sans tranchée des réseaux d'assainissement. Marché subséquent 12: extension des réseaux d'assainissement, Saint Pierre Quiberon 25ème tranche
16/02/2012	33 100,00	SAFEGE 35760	accord cadre multi attributaires de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extensions, renforcements et renouvellements des réseaux d'eau potable ainsi que pour les travaux d'extensions et réhabilitations avec ou sans tranchée des réseaux d'assainissement. Marché subséquent13: Extension des réseaux d'assainissement, Auray 29ème tranche, Crach 19ème tranche, Pluneret 17ème tranche, Landévant 4ème tranche, Sainte Anne d'Auray 15ème tranche, Plumergat 4ème tranche
17/02/2012	4 195,00	SOCOTEC	Nouvelle station d'épuration de Camors. Contrôle technique
17/02/2012	5 492,40	CEQ OUEST	Nouvelle station d'épuration de Camors. Coordination SPS
04/05/2012	1 755	3c+	mission de coordination en matière de protection de

			la santé et de la sécurité des travailleurs relative aux travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement et renouvellement des conduites d'eau potable dans l'avenue de Verdun à Quiberon
21/05/2012	12 330	Bourgois	mission de maîtrise d'œuvre, réhabilitation des réseaux d'assainissement sur Quiberon, 7ème étape
12/07/2012	2 480,00	CEQ Ouest	mission de coordination en matière de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs relative à la construction de la nouvelle station d'épuration d'Houat
26/09/2002	25 093,00	Bourgois 35760	accord cadre multi attributaires de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extensions, renforcements et renouvellements des réseaux d'eau potable ainsi que pour les travaux d'extensions et réhabilitations avec ou sans tranchée des réseaux d'assainissement. Marché subséquent 14: réhabilitation des réseaux d'assainissement, Saint-Philibert, deuxième étape, avec remplacement du réseau d'eau potable
26/09/2002	7 425	Safege 35760	accord cadre multi attributaires de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extensions, renforcements et renouvellements des réseaux d'eau potable ainsi que pour les travaux d'extensions et réhabilitations avec ou sans tranchée des réseaux d'assainissement. Marché subséquent15: réhabilitation des réseaux d'assainissement, Locmariaquer première étape
31/05/2012	29 100	Bremaud 44240	travaux d'assainissement sur Landaul, 4ème tranche, poste de refoulement.
10/08/2012	54 545	SAUR 56690	Travaux de réhabilitation du poste de relevage de Port Maria à Quiberon
31/08/2012	55 915,58	TPC OUEST 56890	Travaux de desserte en eau potable et en assainissement collectif de la ZAC de Kerran à Locmariaquer
2/02/2012	119 801	STURNO 50420	Travaux d'aménagement des postes de refoulement principaux et des réseaux de transfert sur les communes de Crac'h, Locmariaquer et Saint-Philibert (1ere partie). lot 1 : canalisations.
2/02/2012	382 320	GTM/VINCI 56270	Travaux d'aménagement des postes de refoulement principaux et des réseaux de transfert sur les communes de Crac'h, Locmariaquer et Saint-Philibert (1ere partie). lot 2 : ouvrages (Crach, Locmariaquer)
2/02/2012	389 283	GTM/VINCI 56270	Travaux d'aménagement des postes de refoulement principaux et des réseaux de transfert sur les communes de Crac'h, Locmariaquer et Saint-Philibert (1ere partie). lot 3 : ouvrages (saint Philibert)
17/02/2012	297 267,00	STURNO 50420	travaux d'assainissement à Locmariaquer, 17ème tranche
14/08/2012	249 875,00	SPAC 56 700	Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement sur les communes de Brech et Ploemel, première étape. Lot n°1 - travaux de renouvellement des réseaux d'assainissement et d'eau potable en tranchée ouverte

14/08/2012	72 688,50	ATEC 22170	Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement sur les communes de Brech et Ploemel, première étape. Lot n°2 - travaux de renouvellement des réseaux d'assainissement sans tranchée
14/08/2012	397 444,00	DLE 56390	Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement sur le bassin versant de Kernevé, première étape. Lot n°1 - travaux de renouvellement des réseaux d'assainissement en tranchée ouverte
14/08/2012	356 542,00	ATEC 22170	Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement sur le bassin versant de Kernevé, première étape. Lot n°2 - travaux de renouvellement des réseaux d'assainissement sans tranchée
21/08/2012	418 310,00	STURNO/ CISE 50420	Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement à Quiberon sixième étape, avec remplacement partiel du réseau d'eau potable
25/09/2012	524 088.93	TPC OUEST 56890	travaux d'extension des réseaux d'assainissement sur Auray 29ème tranche, Crach 19ème tranche, Pluneret 17ème tranche, Landévant 4ème tranche, Sainte Anne d'Auray 15ème tranche, Plumegat 4ème tranche
10/12/2012	Mini 100 000 Maxi 400 000	ALRE TP 56400	travaux sur les réseaux d'assainissement à réaliser dans le cadre d'un marché à bons de commande en 2013, 2014, 2015 et 2016
21/12/2012	10 450	ARTELIA	diagnosctic de la station d'épuration de Landévant
10/12/2012	Mini 55 000 Maxi 200 000	DLE 56390	travaux de remise à niveau des bouches à clés et de remplacement des regards d'assainissement à réaliser dans le cadre d'un marché à bons de commande en 2013, 2014, 2015 et 2016
26/12/2012	318 680	DEHE Video injection 56000	travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement sur Saint Philibert, deuxième étape, avec remplacement partiel du réseau d'eau potable
26/12/2012	1 041 631	Saur/ CNR/ JL Gueho 56690	Travaux de réhabilitation/extension de la station d'épuration de Camors
10/12/2012	9 077 200	STEREAU / GTM/ GOSSELIN 56037	Conception et réalisation de la nouvelle station d'épuration de Kernevé à Plouharnel

4.3 Perspectives d'évolution pour les années à venir

Le commentaire qui suit dresse sommairement l'état des travaux ou réflexions à engager pour améliorer la qualité du service, le fonctionnement des ouvrages ou simplement maintenir le patrimoine syndical en bon état.

bassins versants d'Auray et Locoal Mendon.

recherche des origines des odeurs constatées à proximité des stations.

Bassins versants de Plouharnel, Camors et Houat

engagement des travaux de construction de la nouvelle station d'épuration.

Bassin versant de Saint Philibert.

mise en service de la nouvelle station d'épuration.

Landaul :

suivi attentif de la capacité de la station d'épuration.

Tous les bassins versants :

Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'investissements.

5 LES PRIX CUMULES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Montant comparé au 1er janvier 2012 et au 1er janvier 2013 d'une facture adressée à un usager des deux services et consommant 120 m^3 d'eau par an.

	Tarifs 2012						Tarifs 2013					
	SYNDICAT *	PLUMERGAT	LANDEVANT	LANDAUL	CAMORS	PLUVIGNER	SYNDICAT	PLUMERGAT	LANDEVANT	LANDAUL	CAMORS	PLUVIGNER
Eau												
abonnement	70,00	70,00	70,00	70,00	70,00	70,00	71,49	71,49	71,49	71,49	71,49	71,49
0 à 500 m3	180,00	180,00	180,00	180,00	180,00	180,00	183,83	183,83	183,83	183,83	183,83	183,83
total	250,00	250,00	250,00	250,00	250,00	250,00	255,32	255,32	255,32	255,32	255,32	255,32
Assainissement												
part fermier												
abonnement	42,33	42,33	42,33	30,00	30,00	30,00	43,17	43,17	43,17	31,20	31,20	31,20
redevance	113,40	113,40	113,40	75,60	75,60	75,60	115,64	115,64	115,64	78,60	78,60	78,60
part collectivité												
abonnement	50,00	43,00	43,00	50,00	43,00	50,00	50,95	43,82	43,82	50,95	43,82	50,95
redevance	74,40	62,40	74,40	124,88	68,40	124,88	75,60	63,60	75,60	124,92	69,60	124,92
total	280,13	261,13	273,13	280,48	217,00	280,48	285,36	266,23	278,23	285,67	223,22	285,67
Tiers												
lutte pour la pollution	38,40	38,40	38,40	38,40	38,40	38,40	37,20	37,20	37,20	37,20	37,20	37,20
modernisation réseaux asst	24,00	24,00	24,00	24,00	24,00	24,00	22,80	22,80	22,80	22,80	22,80	22,80
TVA	37,15	35,82	36,66	37,18	32,73	37,18	37,66	36,32	37,16	37,68	33,31	37,68
total	*99,55*	*98,22*	*99,06*	*99,58*	95,13	99,58	*97,66*	*96,32*	*97,16*	*97,68*	93,31	97,68
total global	**629,68**	**609,35**	**622,19**	**630,06**	**562,13**	**630,06**	**638,34**	**617,87**	**630,71**	**638,67**	**571,85**	**638,67**
							1,38%	1,40%	1,37%	1,37%	1,73%	1,37%

6 LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les indicateurs de performance sont issus du décret 2007-675. Les indices P 202.2 « Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées», P254.3 « conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau » et P 255.3 « Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées » n'apparaissent pas dans le présent rapport. Le Syndicat a sollicité du cabinet OXENA, de l'assister à définir la méthode de notation la plus appropriée:

a) Territoire syndical hors Camors, Landaul et Pluvigner.

Code fiche descriptive	Indicateurs descriptifs des services	Valeur de l'indicateur	Clé de consolidation	Valeur de la clé
D 201	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées.	Non renseigné		
D 202	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées.	8	-	-
D 203	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	803.87 tMS	-	-
D 204	Prix TTC du service d'assainissement collectif au m3 pour 120 m3 au 01/01/2013 Territoire du SYNDICAT LANDEVANT PLUMERGAT	 2.75 € 2.68 € 2.58 €	-	-
D 204	Prix TTC du service d'assainissement collectif au m3 pour 120 m3 au 01/01/2012 Territoire du SYNDICAT LANDEVANT PLUMERGAT	 2.71 € 2.65 € 2.54 €	-	-

Code fiche descriptive	Indicateurs de performance	Valeur de l'indicateur	Clé de consolidation	Valeur de la clé
P 201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Non renseigné		
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %	Tonnes de matières sèches totales de boues évacuées	803.87 t
P 207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité du service de l'assainissement collectif	8 979 €		

.

P 251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	Voir commentaire ci-dessous	Nombre de demandes d'indemnisations déposées en vue d'un dédommagement	
P 252.2	nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 kilomètres de réseau.	Voir commentaire ci-dessous	Linéaire de réseau de collecte des eaux usées hors branchements situés à l'amont des stations d'épuration	
P 253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	3.27	Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de collecte renouvelé sur 5 ans	20 908 m
256.2	Durée d'extinction de la dette	10 ans 7 mois		
P 257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente, service de l'assainissement collectif	0.57%	Chiffre d'affaires TTC facturé hors travaux	8 561 201 €
P 258.1	Taux de réclamations du service de l'assainissement collectif	0.21/1000 hab	Nombre d'abonnés desservis	Nombre de réclamations pour 38 851 clients

b) Camors Landaul Pluvigner.

Code fiche descriptive	Indicateurs descriptifs des services	Valeur de l'indicateur	Clé de consolidation	Valeur de la clé
D 201	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées.	Non renseigné		
D 202	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées.	1	-	-
D 203	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	45.46 tMS	-	-
D 204	Prix TTC du service d'assainissement collectif au m3 pour 120 m3 au 01/01/2013 CAMORS LANDAUL - PLUVIGNER	 2.19 € 2.75 €	-	-
D 204	Prix TTC du service d'assainissement collectif au m3 pour 120 m3 au 01/01/2012 CAMORS LANDAUL - PLUVIGNER	 2.15 € 2.71 €	-	-

Code fiche descriptive	Indicateurs de performance	Valeur de l'indicateur	Clé de consolidation	Valeur de la clé
P 201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Non renseigné		
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	Tonnes de matières sèches totales de boues évacuées	45.46 t
P 207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité du service de l'assainissement collectif	0 €		
P 251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	Voir commentaire ci-dessous	Nombre de demandes d'indemnisations déposées en vue d'un dédommagement	
P 252.2	nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 kilomètres de réseau.	Voir commentaire ci-dessous	Linéaire de réseau de collecte des eaux usées hors branchements situés à l'amont des stations d'épuration	
P 253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	1,12%		56 663
256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	/		
P 257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente, service de l'assainissement collectif	0	Chiffre d'affaires TTC facturé hors travaux	
P 258.1	Taux de réclamations du service de l'assainissement collectif	Non renseigné	Nombre d'abonnés desservis	Nombre de réclamations pour 231 clients

Indicateur P 251.1 : il n'existe pas d'indicateur qui permette de renseigner un taux exact de débordement chez les usagers. Les appels téléphoniques à ce sujet pouvant en réalité correspondre à un bouchage sur la partie privée, ce n'est pas une donnée pertinente.

Indicateur P 252-2 : nombre de points noirs. L'absence de définition précise relative à un « point noir » génère des interprétations. Ces données pourront, à l'avenir, être comparées avec d'autres services qui n'auront pas eu la même interprétation. A ce jour, la définition n'est pas assez cadrée pour que l'indicateur soit annoncé avec avec exactitude. A titre d'exemple, il pourrait être choisi de lister les points du réseau qui nécessitent deux interventions par an : alors la majorité des postes de refoulement seraint cités…

Date d'établissement du rapport annuel du Président : 18 juin 2013.

Date de présentation du rapport annuel du Président à la Commission Consultative : 27 juin 2013.

Date de présentation du rapport annuel du Président au Comité Syndical : 29 juin 2013.